



Cahier des Clauses Techniques Particulières (Procédure adaptée selon les codes de marché)

Accompagnement au développement d'une offre d'ingénierie financière de projet et à une évolution de la structure juridique du Pays Vichy-Auvergne

Maitre d'ouvrage : Association Pays Vichy Auvergne

Objet :

Appui pour l'élaboration de la stratégie de développement du Pays Vichy-Auvergne

Tél. : 04 70 96 57 22

Contact : Directeur : M. Stéphane ZAPATA

s.zapata@pays-vichy-auvergne.fr

Date et heure limites de remise des offres : 01 Septembre 2022 18H

Dossier à transmettre à M. Thierry WIRTH

Président de l'Association Pays Vichy-Auvergne

Adresse : Association Pays Vichy-Auvergne Atrium 37 avenue de Gramont 03200 VICHY

OU PAR MAIL : contact@pays-vichy-auvergne.fr

Le Pays Vichy-Auvergne porte un programme Leader depuis 2007.

Le Pays au vu des nouveaux changements apportés par la Région Auvergne-Rhône Alpes dans le cadre du portage du programme Leader pour la période 2023-2027, il a été décidé de repositionner le Pays sur une nouvelle offre de services à destination de son territoire.

Celle-ci sera calibrée par un accompagnement au développement d'une offre d'ingénierie financière de projet et à une évolution de la structure juridique du Pays Vichy-Auvergne.

1 Le Pays Vichy-Auvergne

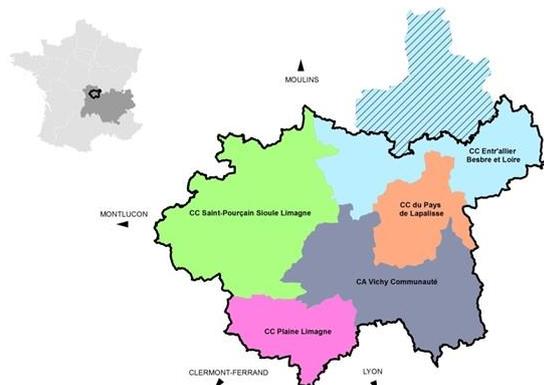
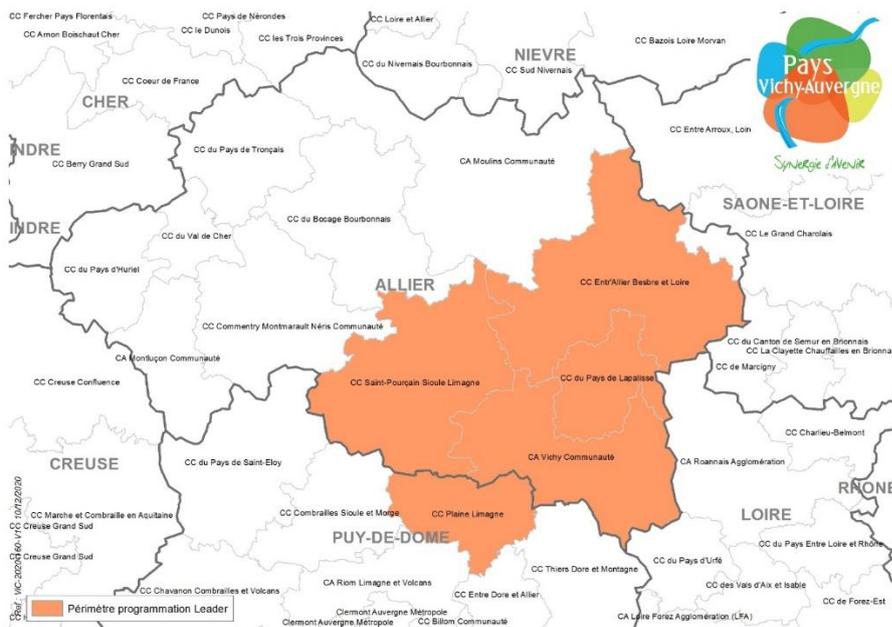
1.1 Le Pays, espace géographique

166 communes, 164 386 habitants

Quatre Communautés de Communes :

- CC Pays de Lapalisse
- CC Plaine Limagne
- CC Entr'Allier Besbre et Loire
- CC Saint Pourçain-Sioule et Limagne

Une Agglomération : Vichy Communauté





1.2 Le Pays et ses principales caractéristiques

1.3 Le Pays et ses instances

Le Pays Vichy-Auvergne est administré sous statut d'association loi 1901 par un conseil d'administration composé des représentants des exécutifs communautaires, des co-présidents du conseil de développement.

1.4 Fonctionnement du Pays

L'association Pays Vichy-Auvergne est présidée par **M. Thierry WIRTH**, conseiller communautaire de Vichy Communauté, adjoint commune de Cognat Lyonne.

Depuis le 07 juillet 2016, le Pays est recentré sur la mise en œuvre du programme Leader.

Toute l'équipe technique du Pays est mobilisée pour accompagner les porteurs de projets Leader issus soit des collectivités : communes, EPCI, Département ou des privés : entreprises ou associations.

Le Pays comprend un conseil de développement, instance de participation de la société civile. Il est composé de 40 membres.

L'équipe professionnelle est constituée de 2 salariés, 1 directeur à 90% sur Leader et 10% sur le Pays et 1 chargé de mission à temps plein sur Leader.

1.5 Le pays et la définition d'une nouvelle offre de services à destination de son territoire

Le dernier projet de territoire a été bâti avant 2014 et le regroupement des Régions Auvergne et Rhône-Alpes. Depuis, le Pays au vu de la fin des contractualisations régionales en direction des Pays, s'est recentré sur le Programme Leader avec une équipe resserrée.

A présent, la fin du portage du programme Leader est l'occasion de re-questionner la place du Pays Vichy-Auvergne et son mode de gouvernance

Le Conseil de développement sera au cœur des réflexions et des propositions. Les élus, à travers les équipes techniques des EPCI seront également associés en continu aux travaux **afin de veiller à une vision partagée de cette nouvelle offre de service.**

2. Contenu de la mission

2.1 Objet du marché

Dans le cadre de ce repositionnement, le Pays recherche une expertise pour l'accompagner dans :

1. **L'accompagnement à la recherche de subventions « ingénierie de financements de projets »**
2. **Un accompagnement à la structuration juridique la plus adéquate pour porter ses nouvelles orientations**

2.2 Contenu de la mission

Il s'agira en particulier de :



- Doter la structure de portage des outils lui permettant de mobiliser de manière optimisée les financements externes (européens, nationaux et régionaux) pour soutenir les projets de son territoire
- Envisager une évolution de la structure associative actuelle qui ne répond plus aux attentes et aux financements des partenaires nationaux et régionaux.

2.3 Résultats attendus

Une stratégie de veille et d'accompagnement sur tous les dispositifs de financements classiques et innovants et fourniture d'outils adéquats pour la mise en œuvre par le Pays

Une mise en réseau des compétences locales existantes en matière d'ingénierie financière

Une gouvernance adaptée, reconnue, optimisée.

3. Modalités de réalisation de la mission

3.1 Pilotage

Maîtrise d'ouvrage

Le Pays Vichy-Auvergne est le maître d'ouvrage de l'ensemble de la commande. En phase de réponse à l'appel à projets, le conseil d'administration, instance décisionnelle du Pays, sera chargé d'assurer le pilotage « politique » de l'élaboration de la stratégie du territoire.

A l'issue de la mission, une réunion de restitution sera organisée devant les élus du Pays chargés de valider le schéma de développement et les propositions d'une nouvelle gouvernance.

Comité de pilotage

La mission confiée au bureau d'études se déroulera sous l'égide d'un Comité de Pilotage. Celui-ci constituera l'instance partenariale chargée de la coordination, du contrôle du déroulement de la mission. Il sera composé de représentants du Conseil d'Administration du Pays et du Conseil de Développement. Une réunion du Comité de pilotage sera programmée au lancement de l'étude, à chacune de ses étapes, et en fin de mission, pour décision.

Un groupe de travail restreint et partenarial sera mis en place. Il sera composé de techniciens du pays et des communautés de communes.

Il sera demandé au cabinet de proposer des orientations pour définir la méthode, la stratégie, les objectifs, le plan de développement, le plan de financement et les perspectives.

Il proposera également les premiers critères de suivi, d'évaluation quantitative et qualitative et de mesures des effets du programme sur le territoire qui seront soumis

Equipe technique

Les échanges entre le prestataire et le Pays seront étroits tout au long de la mission : il s'agira de convenir ensemble de rendez-vous réguliers et des procédures de travail.

3.2 Compétences du prestataire

Le Pays Vichy-Auvergne recherche une double compétence de la part du prestataire dans les domaines suivants :

1. Veille et accompagnement à l'ingénierie de projet,



2. Gouvernance :

- très bonne connaissance des modèles juridiques à proposer pour le portage
- très bonnes connaissance des modèles collaboratifs de développement économique et des modèles financiers,

3.3 Sources disponibles

Le Pays Vichy-Auvergne s'engage à fournir au prestataire retenu les documents en sa possession qui lui seront nécessaires pour l'exécution de sa mission

Il appartient au prestataire de prendre connaissance et d'intégrer ces documents. En outre, le Pays facilitera autant que de besoin l'obtention auprès des autres administrations et organismes compétents des informations et renseignements dont le titulaire pourra avoir besoin, et dans la mesure de ses possibilités.

3.4 Méthodologie et rendus

Méthodologie

La méthodologie pour répondre à la mission est laissée à la libre initiative du soumissionnaire. Toutefois, elle devra être précisée à l'aide d'une notice méthodologique. Chaque phase fera l'objet, après présentation devant le Comité de Pilotage, d'une validation du maître d'ouvrage pour la poursuite de la prestation. Le prestataire effectuera les démarches suivantes : visites et déplacements sur le Pays, entretiens avec les partenaires (institutionnels et privés), identification des problématiques, réunions avec les instances de pilotage et prise en compte des remarques formulées.

Il sera chargé d'animer les réunions.

Rendus

Les documents suivants devront être remis au maître d'ouvrage :

- au démarrage de la mission : une note synthétique de la méthodologie d'intervention proposée, avec un support visuel,
- pour chaque réunion : la proposition de déroulé de la réunion en amont,
- le document final comprenant les éléments suivants :
 - ✓ le diagnostic de l'ingénierie du territoire Pays et des EPCI
 - ✓ le processus de concertation et d'implication des acteurs,
 - ✓ la définition d'une nouvelle offre de services
 - ✓ le mode de gouvernance le plus approprié
 - ✓ la maquette financière prévisionnelle.
- en fin de mission : l'ensemble des documents précités seront transmis, sous forme numérique et lisibles par des logiciels du PackOffice.

Tous les documents seront transmis au Pays, par voie électronique :

- sous format « Word », en A4 pour les documents « texte »,
- sous format « Excel » pour les maquettes financières,
- sous format « JPEG » pour les images (cartographie, photographies),
- sous format « Power point » pour les documents de présentation visuelle.

Chaque élément livré devra intégrer la mention du Pays Vichy-Auvergne et les logos européens



En outre, le document final sera remis en deux exemplaires sur support papier, dont un reproductible. Le Pays Vichy-Auvergne pourra librement utiliser les résultats, même partiels, des prestations rendues.

3.5 Exécution de la mission

Durée de la mission 3 mois résultats au 15 Décembre 2022

Le délai d'exécution de la mission débute à compter de la notification du marché au candidat retenu, précisant la date de démarrage de la prestation.

Le démarrage prévisionnel de la mission est estimé au 15 Septembre 2022.

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues sur présentation de factures et effectuera les virements prévus dans l'échéancier sur le compte bancaire remis par le bureau d'étude. Le paiement s'effectuera selon les règles de la comptabilité publique et dans un délai global de 30 jours, à compter de la date de réception des factures.

Partie 1 : L'accompagnement à la recherche de subventions « ingénierie de financements de projets

Ce diagnostic sera réalisé à partir :

- de l'analyse des données chiffrées disponibles
- d'entretiens avec les acteurs locaux suivants :
 - les Présidents et/ou référents économiques des 5 EPCI du Pays ;
 - les élus locaux des chambres consulaires ;
 - un panel de chefs d'entreprises installés sur le territoire
- de visites sur terrain ;
- d'entretiens téléphoniques, mails, réunions en présentiels

Des thématiques ont été ciblées et devront être confirmées voire infirmées selon les hypothèses:

- Veille-accompagnement recherche de fonds européens
- Economie du Patrimoine, vers une labellisation Ville et Pays d'Art et d'Histoire
- Guichet unique pour les entreprises relevant ESS à l'échelle du Pays,
- Démarche Gestion Territoriale des Emplois et des Compétences (voir annexe)
- Développer des activités en fonction des ressources locales : circuits courts, économie circulaire, énergie, patrimoine bâti ...
- Renforcer la mobilité : Plateforme de mobilité locale
- Veille-accompagnement nouveaux création outils financiers à destination des entreprises
- Plateforme de coopérations MEAE (ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères), Europe (Erasmus +, Europe Creative, Interreg...)
- Actions collectives complémentaires avec Territoire d'Industrie
- Mutualisation de ressources humaines, compétences

NB De nouvelles voies pourront également émerger et être intégrées dans le champ des discussions

Partie 2 : Un accompagnement à la structuration juridique la plus adéquate pour porter ses nouvelles orientations

Pénalités pour retard

Le titulaire est soumis à une obligation de résultat au titre du présent marché : date limite de dépôt de candidature Leader (date à venir). En conséquence, il lui incombe de mettre en oeuvre tous les moyens nécessaires pour réaliser les prestations, conformément aux stipulations du marché. En cas de retard dans la remise définitive des documents prévus, il sera fait application et sans mise en demeure préalable, d'une pénalité forfaitaire de retard :



- de cinquante euros (50 €) par jour calendaire de retard constaté durant les 15 premiers jours ; - de cent euros (100 €) par jour calendaire de retard constaté durant les 15 jours suivants.

Résiliation et règlement des litiges

Il est expressément convenu que le commanditaire se réserve le droit de résilier à tout moment le marché en cas de manquement par le prestataire aux obligations énoncées dans le présent cahier des charges, ou pour tout autre motif d'intérêt général.

En cas de résiliation du marché pour quelle cause que ce soit, le titulaire sera rémunéré au prorata du travail effectué au titre de la phase en cours. Aucune indemnité ne sera due. Le titulaire s'engagera à fournir un rapport en deux exemplaires sur les travaux effectués et les résultats obtenus.

Critères de sélection des offres

Le comité de sélection choisira l'offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères énoncés ci-dessous et leur pondération :

- méthodologie : 30 %
- capacité technique et professionnelle : 40 %
- coût de la prestation : 30 %

Selon le classement des offres préalablement opéré, le Pays Vichy-Auvergne organisera l'audition de candidats. Lors d'un entretien, les candidats seront invités à préciser leur offre et à y apporter les améliorations nécessaires.

Un classement final sera établi sur la base des critères de sélection indiqués ci-dessus. Le marché sera notifié par courrier au candidat retenu. Les candidats non retenus recevront un courrier de non sélection. Dans le cas où aucune offre n'est jugée acceptable au regard des critères énoncés, le Pays Vichy-Auvergne se réserve le droit de déclarer la consultation infructueuse. Tous les candidats en seront informés par courrier.

3.6 Dépôt des candidatures

Date limite de remise des offres : 01/09/2022

Conditions d'envoi et de remise

Les plis contenant les offres sont transmises par courrier en recommandé avec accusé de réception sous enveloppe. La remise d'offre par dossier électronique est autorisée sur le mail contact@pays-vichy-auvergne.fr.

Les plis doivent impérativement parvenir à l'adresse suivante :

Monsieur Thierry WIRTH
Président
Pays Vichy-Auvergne
Atrium
37 avenue de Gramont
03200 VICHY

Contact

Stéphane ZAPATA Tel : 04.70.96.57.22 Mail : contact@pays-vichy-auvergne.fr